
[Les marchés préparent leur réouverture](#)

Mise à jour le 15 mai

Alors que l'Etat avait interdit l'ouverture des marchés de Garges durant la période de confinement, la Ville travaille activement avec le délégataire qui en a la charge afin de permettre leur réouverture à compter du 16 mai, sous réserve de la mise en place de plusieurs règles sanitaires.

Horaires :

- **Marché de l'Hôtel de Ville :**
Mercredi et samedi, de 8h à 13h30
- **Marché Saint-Just :**
Jeudi et dimanche, de 8h à 13h30

Port du masque obligatoire

Afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique, plusieurs mesures seront mises en place :

- le port du masque est obligatoire pour les commerçants et les usagers,
- les commerçants devront également porter des gants et se laver régulièrement les mains avec du gel hydro alcoolique,
- les commerçants devront nettoyer leur matériel en contact direct avec les produits toutes les heures,
- les stands seront filmés afin d'éviter aux clients de toucher les produits ou de se servir. Un espace ouvert sera mis en place au niveau des caisses, afin de récupérer les produits et de payer,
- des files d'attente et des marquages devront être aménagés devant les stands afin de

conserver la distanciation physique.

Le virus est toujours là et reste dangereux. Pour vous protéger et protéger les autres, respectez les gestes barrières.

[Vivre à Garges](#)

[Mon quotidien](#)

Publié le 15/05/2020